

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Présent-e-s

Bureau: HALIMI Hysri PS Président

CLERC Tobias DC-VL 2^e vice-président **GROGNUZ** Fabien **PLR** 1er secrétaire **NOBS UDC** 2^e secrétaire Cyril **Fabrice** Membre RHEINER **MCG**

Conseillers/ères : AMATO Maurice Ve

BOCCARD Damien Ve [arrivée 18 :41]

BOCCARD Pierre **PLR** DC-VL **BOCCARD** Yolande **BROCARD** Eric PS Denis BUCHER Ve **DELUERMOZ** Cosima DC-VL **DIMOPOULOS** Elisa PS **FABRE** Michel PS **FERATI** Bektesh UDC

FONTANINI Marco PS [arrivée à 18 :34]

FROIDEVAUX Etienne Ve HP GAETANINO Marco **HARTMANN** Esther Ve PS HILLEMANNS Hartmut HUSANOVIC Sanida **MCG** Placide PS **ISWALA LORENTZ** Sébastien **PLR** LOUREIRO Daniel PS **MURCIANO** Claudine Ve **NOBS** Cyril **UDC** SANCHEZ Francisco PS SCANDURRA Alessandro DC-VL SCHWEIZER Adriana **UDC** DC-VL SEEGER Pascal **SERRANO Philippe PLR**

TSCHUDI-SPIROPULO Alejandra Ve [arrivée à 18 :34]

WILLI Pierre-Henri PLR

Suppléant :

TRIPPEL Martin UDC

Excusés: CORNUZ Eric Ve Conseiller administratif

UM Esther Ve 1^{ère} vice-présidente

BILLET Isabelle MCG DOURNOW David UDC

Assistent à la séance

TREMBLET Laurent PDC Maire
LEUENBERGER Nathalie PS Conseillère administrative

MCG Mouvement des citoyens genevois PS Parti socialiste

DC-VL Parti démocrate-chrétien et Verts'libéraux

UDC Union démocratique du centre

PLR Parti libéral-radical Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

* * *

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022.
- 2. Assermentation de Mme Claire Heiniger (Ve), suppléante.
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
- 4. Communications du Conseil administratif.
- 5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
- Nomination des présidence et vice-présidence du local de vote pour 2023.
- 7. Délibération n° 2022-15 relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés endessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023.
- 8. Délibération n° 2022-16 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023.
- 9. Délibération n° 2022-17 relative à l'ouverture du crédit de <u>CHF 1'553'000.</u>destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
- 10. Délibération n° 2022-18 relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
- 11. Délibération n° 2022-19 relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
- 12. Délibération n° 2022-20 relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 2'584'528.</u>pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2023 du patrimoine
 administratif et financier.

- 13. Délibération n° 2022-11a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- en vue du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile. Rapport de la commission santé et sécurité (P. Serrano).
- 14. Annonces de projets.
- 15. Propositions individuelles.
- 16. Questions.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022.

M. Halimi demande si quelqu'un a des remarques avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, ce qui n'est pas le cas.

Il soumet au vote l'**approbation du procès-verbal**, qui <u>est accepté par 28 oui, soit à l'unanimité</u> des membres présents.

* * *

2. Assermentation de Mme Claire Heiniger (Ve), suppléante.

M. Halimi demande à Mme Heiniger de se placer devant l'hémicycle afin de procéder à son assermentation et invite l'assemblée à se lever :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Heiniger le promet.

[Le président transmet ses félicitations à Mme Heiniger et l'assemblée l'applaudit].

* * *

3. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) AG de l'association des amis suisses d'Haïti

M. Halimi mentionne la convocation à l'assemblée générale de cette association, qui se tiendra le 9 novembre 2022 à 19h au Centre paroissial de Malagnou, chemin Rieu 3 à Genève. Les personnes intéressées peuvent venir le voir si elles ont besoin de plus d'informations.

b) Meyrin Run

Le président annonce qu'il est à la recherche de bénévoles pour la manifestation précitée qui aura lieu le 26 novembre afin d'intégrer l'équipe du Conseil municipal. Un prix sera décernée à l'équipe qui représente le plus de coureurs. Il prie les personnes intéressées de s'adresser au Bureau afin de prendre les inscriptions.

* * *

4. Communications du Conseil administratif.

Mutualisation de la partie judiciaire du poste de police

Actuellement, les agent-e-s de police municipale doivent se rendre dans les différents postes de la police cantonale pour toute la partie judiciaire afin de disposer de locaux conformes et sécurisés. La ville de Vernier ayant prévu de construire un poste de police répondant à ses normes dans le quartier de l'Etang, nous avons pris contact avec elle pour proposer la mutualisation des locaux du poste de police pour les affaires judiciaires (salles d'audition et cellules de détention). Lesdits locaux seront mis à disposition dans le courant de l'été 2023.

Une séance d'information à l'intention des deux corps de police municipale a eu lieu à la Ferme de la Golette ce jour.

Au niveau financier, la ville de Meyrin participera à la prise en charge d'une partie du loyer, lequel est en cours de négociation auprès du propriétaire par la ville de Vernier. Ces charges n'ont pas encore été inscrites dans le budget 2023 présentés ce soir et seront discutées lors d'une commission des finances.

Travaux forestiers sur la butte de Riantbosson

Le service cantonal du paysage et des forêts a informé le service de l'environnement, le lundi 10 octobre, que des travaux forestiers allaient se dérouler, de mi-octobre à fin décembre 2022, dans les aménagements paysagers de la butte de Riantbosson, située sur une parcelle appartenant au Canton.

Ces travaux ont pour objectif, dans une première étape, la sécurisation des infrastructures routières à proximité et, dans une deuxième étape, l'entretien du jeune peuplement forestier couvrant une partie importante du site.

L'accent sera également mis sur l'importance paysagère et écologique de ce petit massif forestier urbain très fréquenté par le public. Les arbres les plus vigoureux et les plus stables seront favorisés.

Des travaux d'abattage, de façonnage et de débardage auront lieu. Une partie des arbres coupés sera valorisée en bois énergie, une partie du branchage sera stockée sous forme de tas favorables à la biodiversité et une autre découpée au sol.

Un balisage adapté du chantier sera mis en place afin de garantir la sécurité du public qui se verra, ponctuellement et tout au long des travaux, interdit d'accès aux zones concernées.

Un article consacré à ces travaux forestiers est d'ores et déjà prévu dans la prochaine édition du journal communal *Meyrin Ensemble*.

* * *

5. <u>Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et</u> questions des séances précédentes.

Séance du 28 juin, proposition individuelle de M. Bucher

Ski-bus à disposition des Meyrinois pour se rendre à la station des Crozets

Nos services ont rencontré le directeur de l'office du tourisme du Pays de Gex, accompagné de sa directrice adjointe, le jeudi 22 septembre.

Le directeur nous a présenté les différents objectifs que visent l'office du tourisme du Pays de Gex, ainsi que les différents pôles de développements. Il a été très réceptif sur la proposition de la Commune quant au renforcement des liens possibles pour le déplacement avec transport en commun appelé skibus sur les différents domaines skiables tel que La Faucille et La Vattay, en échange d'une clientèle française pouvant bénéficier du déplacement pour venir à la patinoire et aux installations sportives de Meyrin.

Il a également évoqué le désir des partenaires de ces sites, de désengorger les parkings qui sont bondés les week-ends. L'office du tourisme va prendre contact avec leur partenaire direct en charge du développement et qui gère les transports soit le Syndicat Mixte des Monts Jura afin de leur proposer cette collaboration.

La Commune de son côté n'entrera pas en matière pour une participation financière au développement des liaisons « skibus ». En revanche, elle pourra offrir des lieux pour les arrêts et promouvoir de l'information sur ce moyen de déplacement.

Séance du 13 septembre 2022, questions de M. Lorentz

Règlement de la petite enfance et répartition des coûts d'entretien des enfants

La loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29) est l'unique base légale sur laquelle chaque commune ou entité se réfère lorsqu'une prestation en collectivité est proposée ou développée.

Le rôle des communes est de s'efforcer de maintenir et de créer des places d'accueil répondant à la demande pour les enfants de 0 à 4 ans. Dès lors, chaque commune a la responsabilité d'élaborer sa propre politique d'accueil de la petite enfance. C'est sous l'égide de la conseillère administrative déléguée que le règlement s'est constitué, au fil des années, dans le but de délivrer une prestation de qualité et efficiente.

Le service petite enfance révise régulièrement son règlement afin de l'adapter aux réalités administratives et aux contextes sociaux des familles. En août 2022, de nouvelles modifications ont effectivement été apportées et notamment en ce qui concerne la redéfinition de la cellule familiale qui est à considérer pour le calcul du prix de pension de la prestation. Celle-ci a été étendue au sens de la communauté de prise en charge de l'enfant et comprend désormais :

- Le.s parent s détenant l'autorité parentale et/ou ayant un droit ou un devoir de garde et/ou les représentants légaux;
- Toute personne ayant une responsabilité envers l'enfant fondée sur l'autorité parentale et/ou un droit ou devoir de garde au sens de la législation suisse ;
- Toute personne adulte faisant ménage commun avec l'enfant et déployant une action de prise en charge régulière de ce dernier.

L'accueil des enfants se fait donc moyennant le versement d'une pension établie en fonction des revenus annuels cumulés des membres de la cellule familiale. De ce fait, une seule facture est établie par enfant et par prestation, et il appartient à chaque famille, quelque que soit leur situation, d'établir en son sein, la répartition des coûts d'entretien de l'enfant en question. Ce système se veut équitable pour toutes les familles accueillies dans nos structures d'accueil.

C'est également le s membre s de la cellule familiale qui décide nt, délibérément, la personne à désigner comme seul et unique débiteur de la prestation (obligation du logiciel comptable Opale BluePearl).

Le service petite enfance tient à informer que ces modifications ont été validées par une juriste et qu'elles ont été soumises au Conseil administratif avant application.

<u>Quand sera présenté au Conseil municipal le plan de plantation des 250 arbres ?</u>

Comme vous avez pu le lire dans le dernier compte-rendu administratif et financier (CRAF 2021), 432 arbres ont été plantés en 2021 sur le territoire communal et plus d'une centaine depuis le début 2022 et quasiment autant seront encore plantés.

La plantation d'arbres n'est pas un acte anodin, il s'agit d'êtres vivants et il convient de choisir des essences adaptées aux contraintes du milieu urbain et de trouver des espaces généreux et adaptés pour qu'ils puissent se développer au mieux et apporter leurs bienfaits durant de nombreuses années, ce afin de contribuer à faire face aux changements climatiques.

En d'autres termes, on ne va pas planter n'importe quoi, n'importe où et dans la précipitation, au risque d'être confrontés à des problèmes d'ici quelques années.

Pour ce faire, le service de l'environnement va développer une vision stratégique, afin de proposer des plantations raisonnées et tenant compte des éléments existants, des projets de développements de la Ville et des attentes de la population en termes de qualité de vie.

Dans ce cadre, il souhaite réaliser un « Plan Paysage » qui va permettre de proposer des actions de plantations adaptées au contexte.

Ce « Plan paysage » va se décliner en différentes étapes :

- Etat des lieux de l'ensemble des structures paysagères existantes sur le territoire communal ;
- Prise en compte des outils de développement du territoire, comme le Plan directeur communal et autres planifications à l'échelle cantonale;
- Proposition d'une stratégie de plantations dans une perspective de vision paysagère cohérente et adaptée au contexte sur l'ensemble du territoire communal.

Ce travail va faire l'objet d'un mandat attribué à un bureau d'études qualifié dans le domaine du paysage et de la biodiversité.

Pour ce faire, un montant a été proposé au budget 2023.

Ce projet de « Plan Paysage » et la vision stratégique qui en découlera ont été présentés dans le cadre de la commission environnement durable et cette approche pragmatique a reçu un accueil favorable.

Séance du 13 septembre 2022, questions de M. Willi

<u>Travaux d'excavation à la place des Cinq-Continents et chaises longues le samedi</u>

Le chantier du parking P1, coordonné par l'entreprise totale Construction Perret SA, débutera le 18 octobre prochain.

En ce qui concerne les "chaises longues samedi", il s'agissait d'une vingtaine de transats destinés au public d'un spectacle programmé par le TFM, du 7 au 10 septembre, dans le cadre de la Bâtie - Festival de Genève.

Ce spectacle, intitulé *L'Âge d'or*, proposait d'observer d'abord la façade et l'architecture du centre commercial, puis le public était invité à l'intérieur du bâtiment dudit centre pour une visite guidée racontant notamment l'essor des centres commerciaux en Europe, dans les années 60.

Perturbations de circulation

L'accès au chantier du parking souterrain, sous la responsabilité du propriétaire du centre commercial, se fera via l'avenue de Feuillasse. A noter que l'avenue sera délestée d'une partie du trafic des véhicules privés, puisque le parking provisoire proposé en compensation du P1 ne propose que 100 places de stationnement dans le secteur (contre 276 places actuellement sur le P1 hors places P2 actuellement accessibles via la liaison derrière le Forum). Pour rappel, 178 places sont proposées en sus du P2 sur l'ancien stade des Boudines. Tous les dispositifs de sécurité

(barrières, marquages provisoires, ...) et la signalétique nécessaire seront mis en place par l'entreprise afin de garantir la sécurité de tous et ce, en coordination avec les autres chantiers encore en cours.

Parking de délestage côté Livron

Le parking de la rue des Boudines est en service depuis mi-septembre. Des flyers ont été distribués à la population et une communication a été faite dans le CCM.

Séance du 31 mai et 13 septembre 2022, questions de Mmes Schweizer et Billet

Offre de boissons type sodas et crème à café à la salle de réception

Les boissons mises à disposition des conseillers municipaux et du public les soirs de commission ou de Conseil municipal respectent les principes et critères d'achat adoptés par le Conseil administratif en novembre 2020.

Le choix des boissons non alcoolisées s'est ainsi porté sur un assortiment de jus locaux, sans ajout de gaz carbonique ou fructose ainsi que de limonades artisanales, composées d'eau de Genève et d'un concentré de sirop de fruits locaux contenant moins d'une cuillère à café de fructose par litre de boisson.

Ce choix atténue les impacts environnementaux des achats communaux, car il réduit les transports, les emballages ainsi que la consommation des ressources naturelles pour produire les boissons. Au surplus, il soutient l'économie locale.

Séance du 13 septembre 2022, question de M. Damien Boccard

Réflexions de la task force

Dans un contexte de gestion de crise et en suivant les annonces des autorités fédérale et cantonale en la matière, les actions à entreprendre à court terme, en lien avec les menaces de pénuries d'énergie, nécessitent des décisions rapides à prendre par le Conseil administratif. Dès lors, il n'est pas possible d'intégrer le Conseil municipal à cette task force. Il est prévu néanmoins de communiquer régulièrement avec le Conseil municipal sur ce sujet majeur.

Séance du 13 septembre 2022, question de Mme Tschudi-Spiropulo

Points d'eau

La mise à disposition d'eau potable à la population est soumise aux normes sur les denrées alimentaires. Ainsi, l'alimentation des fontaines doit être séparée des eaux d'arrosage, des systèmes de purge de la conduite sont installés afin d'éviter une stagnation de l'eau et garantir sa potabilité. La ville de Meyrin a mis aux normes 12 fontaines « Bayard » entre 2011 et 2012, comme la fontaine de la place des 5 Continents ou celle du stade de Champs-Fréchets. De plus, le service de l'UTE inclut dans ces nouveaux projets l'installation de fontaines équipées de ces systèmes de purge, comme dans les écoles de la Golette et des Vergers, à la route de Prévessin ou dans le quartier des Vergers. Sur le territoire communal, 24

fontaines d'eau potable sont aujourd'hui à disposition de la population meyrinoise pour se désaltérer. Il est exact que certaines fontaines branchées sur le réseau d'arrosage ont été désaffectées, car les travaux nécessaires à leur mise en conformité ont été jugés trop dispendieux à l'époque. Dès lors, l'installation de nouvelles fontaines, dans certains préaux d'école, est à l'étude par les services communaux (GEB) pour répondre à la demande croissante. Concernant le périmètre du Cœur de cité, le point d'eau présent devant le CCM va être retiré en raison des travaux dans le périmètre. Le projet d'aménagement des espaces publics comporte la mise à disposition de plusieurs points d'eau potable, notamment une fontaine sur la future place basse devant l'accès au rez inférieur du CCM.

Séance du 13 septembre 2022, question de M. Clerc

Travaux de nuit, place des Cinq-Continents

Dans le cadre des travaux du « Cœur de cité », une intervention de nuit (sur une seule nuit) a eu lieu pour le dévoiement des réseaux. Cette mesure exceptionnelle a été mise en œuvre afin de permettre la coupure du gaz, sans impact pour les activités du centre commercial. Ces mesures resteront donc limitées et seront privilégiées uniquement afin de minimiser les nuisances à la population (coupure d'accès ou de services).

Les autres travaux de nuit relevés dans le périmètre ne sont pas du fait des travaux communaux, mais des travaux réalisés par les TPG sur les voies du tram.

Séance du 31 mai 2022, question de M. Scandurra

Champs-Fréchets

Le propriétaire des espaces extérieurs des Champs-Fréchets est principalement la Fondation pour le logement coopératif (FPLC). Le projet de rénovation de la place de jeux a été développé par son mandataire, en concertation avec les habitants. Il a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire, sur laquelle le Conseil administratif a émis un préavis favorable et qui vient d'être délivrée par les services cantonaux.

Par ailleurs, la FPLC a effectivement proposé de céder l'ensemble des espaces extérieurs à la Commune. Néanmoins, des parkings souterrains se trouvent sous la grande majorité de ces espaces, ce qui pose des questions de répartition de responsabilité future. En outre, avant d'accepter une telle cession, la Commune doit s'assurer qu'il s'agit de la meilleure solution pour requalifier les espaces du quartier. Que veut-on faire de ces espaces, qui financera les aménagements et qui les entretiendra?

Pour répondre à ces questions, une étude va prochainement être engagée. Les résultats seront présentés à la commission développement urbain pour avis, probablement en 2023.

En tout état de cause, le Conseil administratif partage la volonté d'enclencher une dynamique vertueuse et pérenne de requalification du quartier.

Séance du 13 septembre 2022, question de M. Fontanini

Remplacement du toboggan au Bois-Carré

Bien que le toboggan soit révisé chaque année, il y a en effet une nécessité de le changer dans les 2 ou 3 prochaines années. Ce point figure au plan des investissements avec les autres nombreux projets à réaliser.

Séance du 13 septembre 2022, question de M. Bucher

<u>Utilisation de la buvette du stade de football après 23 heures</u>

Nos services ont rencontré, en compagnie du conseiller administratif délégué, les nouveaux gérants de cette buvette et le comité du Meyrin FC. Nous avons clarifié leur rôle, leurs droits et leurs obligations au regard de la LRDBHD et leur avons expliqué la différence entre buvette de club et café-restaurant.

Il semble que l'exploitation d'une terrasse non autorisée sur la place publique entre le stade et le boulodrome ait été la cause principale des débordements constatés par M. Bucher. Cette terrasse a été supprimée et les gérants, ainsi que le club, se sont engagés à respecter les conditions citées, tout en mentionnant que certains matches se terminent à 23 heures et nécessitent de pouvoir sustenter les équipes jusqu'à minuit.

Séance du 13 septembre 2022, question de M. Seeger

Coupe d'un tilleul, Prulay 40-41, abattage soumis à autorisation de la commune et est-ce qu'un citoyen peut y recourir ?

Au niveau cantonal genevois, les coupes d'arbres et élagages sont soumis à l'autorité cantonale compétente, soit l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) via son service du paysage et des forêts. Les communes n'ont aucune prérogative dans le domaine.

Les requêtes en abattage et élagage d'arbres sont assez complexes et elles font l'objet de visites de terrain par des techniciens du service susvisé et sont assorties d'une obligation de compensation par des essences adaptées au contexte.

Dans les cas standards, s'il n'y a pas un caractère d'urgence lié à la sécurité des personnes et des biens, la procédure dure 11 semaines et la requête est publiée dans la FAO. Pendant 30 jours, des remarques peuvent être adressées au service compétent par des tiers et la requête est passible de recours adressé au Tribunal administratif de première instance.

Séance du 13 septembre 2022, questions de M. Pierre Boccard

<u>Panneaux de signalétique du parcours métré déchirés et remise en état avant</u> Meyrin Run ?

Le service de l'environnement a effectué une visite locale et procèdera au rafraîchissement de la signalétique, au remplacement des plaques endommagées et/ou disparues, soit **3 plaques sur les 73** que comptent ces parcours mesurés.

Cela sera réalisé dans le cadre des travaux d'entretien annuel des parcours mesurés et dans les meilleurs délais, en fonction des possibilités de fourniture des plaques manquantes.

Nous précisons que les parcours empruntés par la « Meyrin Run » sont différents et indépendants des parcours mesurés communaux. Un fléchage spécifique est réalisé par les organisateurs lors de cette manifestation.

D'autre part, certaines bornes (supports) en mauvais état seront remplacées et d'autres déplacées pour une meilleure visibilité, au regard notamment du développement de la végétation dans certains secteurs.

Actuellement, un chantier initié par le CERN dans le secteur de Maisonnex touche à sa fin et les parcours mesurés bleu et rouge devront être adaptés et les distances remesurées.

Budget supplémentaire pour faire face à la crise énergétique

Le contrat en matière d'électricité que le Conseil administratif a signé est valable pour une durée de 2 ans (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024). Le montant de ce contrat est inclus dans la délibération du budget 2023 à venir, raison pour laquelle, le Conseil administratif, par anticipation, en a informé le Conseil municipal. Le dépassement sera présenté plus en détails dans le cadre du traitement de la délibération du budget 2023.

Pour rappel, il convient en principe d'obtenir en premier lieu l'autorisation de dépenser, mais dans les faits, cela est parfois compliqué. Dès lors, lorsque des facteurs d'ordre pratique bousculent les règles en vigueur, le Conseil administratif en informe le Conseil municipal.

Séance du 13 septembre 2022, question de Mme Billet

Est-ce que la Commune va se mettre une amende si ses employés ne font pas le tri tout comme les citoyens ?

Sur le territoire communal, nous dénombrons 24 dispositifs de tri sélectif et 364 corbeilles à déchets traditionnelles.

Les dispositifs de tri sélectif sont principalement installés dans certains préaux d'école, aux arrêts de trams, dans certaines installations sportives et dans quelques parcs, comme le Jardin botanique alpin.

Force est de constater que, dans l'espace public, le tri des déchets ne se fait pas spontanément, ni correctement par les citoyen-nes et que les collaborateur-trices des équipes de nettoiement du service de l'environnement retrouvent des déchets

mélangés qui ne peuvent, en l'état, pas être valorisés dans les filières spécifiques de recyclage.

Au niveau communal, nous ne disposons actuellement pas d'infrastructures, ni de ressources permettant de trier ces déchets correctement après la collecte.

Le service de l'environnement se questionne sur cette situation peu satisfaisante ainsi que la pertinence de la mise en place des dispositifs de tri sélectif sur l'espace public et étudie différentes pistes d'améliorations.

* * *

6. Nomination des présidence et vice-présidence du local de vote pour 2023.

- **M.** Halimi rappelle le nom des membres du local de vote pour l'année 2022. Il déclare qu'aucun groupe ne s'est manifesté pour indiquer un changement quelconque et que donc le tournus habituel sera appliqué.
- **M.** Amato annonce que Mme Beatrix Tschudin prendra la place de Mme Rivron en tant que présidente du local du bureau de vote, étant donné que cette dernière n'habite plus sur le territoire meyrinois.

Le président résume donc les fonctions et les noms de la façon suivante :

Mme Beatrix Tschudin, présidente

M. Jean-Bernard Zosso, suppléant de la présidente

M. Aldo Ortelli, vice-président

M. Antoine Frehner, suppléant du vice-président.

Il soumet au vote ce tournus qui est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

* * *

Passant aux délibérations relatives au projet de budget 2023, **M. Halimi** annonce que les points 7 à 12 seront traités ensemble.

- **M. Pierre Boccard** souhaite une séparation des points 7 à 11. Il aimerait faire part de la position du PLR, mais **M. Halimi** l'interrompt pour laisser le Conseil administratif présenter au préalable son budget 2023.
- M. Tremblet passe à la présentation du budget 2023 :

Mesdames et Messieurs.

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, le projet de budget 2023, le troisième budget de cette législature 2020-2025.

Souvenez-vous, nous avions débuté la législature avec deux budgets consécutifs, « covidés » et impactés par la « RFFA », réforme fiscale et du financement de

l'AVS. Nous anticipions alors que toute la législature serait impactée par ces éléments et que nous pourrions envisager une embellie en 2025.

C'était sans compter avec les crises qui nous touchent depuis le début de l'année : la guerre en Ukraine et ses conséquences directes et indirectes désastreuses, l'accueil d'un afflux extraordinaire de réfugiés dans notre pays et dans notre ville, la hausse des coûts et l'augmentation des délais de livraison des matières premières, l'inflation et la récession qui menace et enfin une crise énergétique qui se montre déjà fortement impactante.

Rappel sur les enjeux du budget 2021

Pour 2021, nous vous présentions donc un projet de budget solidaire, responsable et anticyclique, qui préservait nos moyens et ressources afin de maintenir nos prestations et nos investissements dans le but de préserver l'emploi, d'atténuer les effets du ralentissement économique sur la précarisation des ménages ainsi que sur la dégradation de la qualité du vivre-ensemble.

L'objectif aussi était de pouvoir adapter nos prestations publiques à l'augmentation de la population, qui s'est poursuivie jusqu'à ces derniers mois. Pour 2021, le Conseil administratif vous présentait, une première dans l'histoire financière de Meyrin, un projet de budget déficitaire, voté par votre conseil, à CHF -12'714'096.-, déficit dû au cumul des effets de la RFFA, du COVID, et du développement urbain de Meyrin.

Contre toute attente, les comptes 2021 ont bouclé avec un gain de CHF 9'444'346, soit de plus de 22 millions supérieurs au budget. En effet, l'estimation de la baisse de nos recettes fiscales transmise par l'Etat et liée aux impacts de la RFFA ne s'est pas confirmée, ni pour la fiscalité 2020, ni pour la fiscalité 2021.

Les écarts positifs de ces deux années ont été répercutés sur les comptes 2021. Pour le surplus, les impacts directs et indirects de la pandémie ont entraîné des baisses de dépenses et des recettes supplémentaires.

Budget 2022, toujours solidaire, responsable et anticyclique.

Le deuxième projet de budget de la législature restait sous l'influence de la RFFA et du Covid. Il restait donc encore solidaire, responsable, anticyclique et tourné vers un avenir meilleur. Il a été construit, en tenant compte d'une reprise de nos recettes fiscales, qui ne retrouvaient pas encore les chiffres d'antan. Ce projet de budget aura nécessité non seulement d'adapter les prestations à coût constant, mais aussi de diminuer certaines prestations afin d'atténuer la hausse des charges incompressibles, tout en permettant à notre administration de rendre ses prestations à la population. Pour 2022, le Conseil administratif vous présentait à nouveau un projet de budget déficitaire, voté par votre conseil à CHF -6'221'418.

Enjeux du projet de budget 2023

Aujourd'hui, le COVID est en voie d'être apprivoisé, la RFFA n'a pas touché nos recettes fiscales tel que prévu par l'Etat. Hélas, de nouvelles crises nous touchent et impacteront fortement les mois à venir : la guerre en Ukraine, la crise énergétique et leurs conséquences directes et indirectes désastreuses. Avec un coût de la vie en hausse de 3%, une explosion des prix de l'électricité en augmentation sur le marché libre de 184.25% et de 22% sur le marché régulé, une hausse des prix du chauffage de 30%, une hausse des taux d'intérêts, le tout cumulé à une augmentation des charges liées à la péréquation, dont une partie liée indirectement à des transferts de charges du Canton aux communes, sans oublier une

augmentation des activités liées au développement de notre ville, nous faisons, une nouvelle fois, face à un budget pour le moins compliqué.

Nous vous rappelons l'obligation légale, qui est la nôtre, d'assortir notre projet de budget d'un plan financier démontrant un retour à l'équilibre dans les quatre ans dès le 1er exercice déficitaire, soit 2021, délai toutefois récemment étendu d'une année par le Conseil d'Etat pour les communes ayant pu dégager des comptes bénéficiaires l'année dernière, fixant ainsi le retour à l'équilibre pour 2026 au lieu de 2025 initialement.

Pour pouvoir faire face à ces éléments et entrevoir l'avenir plus sereinement, le Conseil administratif vous présente un projet de budget, qui demande un effort de solidarité à tout un chacun, depuis les collaborateurs de l'administration, en passant par les prestations, jusqu'au contribuables. Un projet de budget solidaire avec les Meyrinois en termes d'effort et de soutien des plus démunis.

PROJET DE BUDGET 2023 - les éléments chiffrés

Entrons, si vous le voulez bien, dans le détail avec les éléments chiffrés.

Le projet de budget propose une hausse des charges de CHF 8'482'521, soit de 7% par rapport au budget 2022. Afin d'arriver à cette hausse contenue, tout en absorbant une hausse importante de charges incompressibles, nous avons pris des décisions difficiles. Tout d'abord, la décision de ne donner une annuité qu'au personnel, dont le salaire se situe en-dessous du salaire médian de l'administration meyrinoise. Nous avons également refusé les nouvelles demandes de postes, hormis les compléments de postes, les évolutions demandées et deux postes en contrat de durée déterminée pour 5 ans.

Nous avons également décidé d'une réduction de 10% sur les coûts de chauffage et de 5% sur ceux de l'électricité. En effet, avec cette décision, il s'agit de combler une partie de la hausse des coûts par une réduction de la consommation. A cela, s'ajoute une coupe linéaire de 3% dans les charges de biens et services et une réduction de 2% dans les subventions à l'exception de celles dévolues au social et à l'emploi. L'aide au développement n'est pas indexée à la hausse des charges, il a été décidé de maintenir le montant prévu au budget 2022. Il s'agit de toucher de manière solidaire l'ensemble des prestations, tout en préservant les plus démunis.

Avec ce nouveau projet de budget, nous avons dû aller plus loin dans les décisions que les années précédentes, mais toujours dans le souci de préserver au mieux le bien vivre ensemble meyrinois, le cœur de la raison d'être de l'action communale.

Le projet de budget propose une hausse de recettes de CHF 12'618'034, soit de 10% par rapport au budget 2022.

Dans cette hausse de recettes, nous retrouvons bien évidemment les recettes fiscales. Le projet de budget ne prévoit pas de dégrèvement de la taxe professionnelle et prévoit le maintien d'une taxe minimale de CHF 30.-, dont le budget total se monte à CHF 17'100'000.-. En ce qui concerne les recettes fiscales des personnes physiques et morales, la hausse est estimée à CHF 5'100'000.-. Cette estimation tient compte de l'arrivée de nouvelles entreprises et de leurs employés.

Toutes ces décisions prises pour contenir nos charges au mieux et adapter nos recettes fiscales à la hausse en prenant en compte les nouvelles entreprises établies sur notre sol et l'arrivée des derniers nouveaux habitants ne suffit pas à

réduire le déficit à un niveau acceptable pour voir l'avenir sereinement et répondre aux obligations légales exigées par le Canton.

Le Conseil administratif a donc décidé d'inclure au projet de budget 2023 une hausse de 2 centimes additionnels, soit CHF 3'600'000.- de recettes fiscales supplémentaires, le passant ainsi à 46. En comparaison aux autres communes suburbaines du canton, nous restons à un niveau attractif pour les personnes morales et les effets sur les personnes physiques restent à nos yeux un effort contenu.

Le projet de budget que nous déposons ainsi ce soir devant votre Conseil présente donc une perte estimée de CHF -2'085'905.- (2022 : CHF -6'221'418). Si elle se confirme dans les comptes, elle sera absorbée par notre fortune. Si les comptes devaient être positifs, le boni permettrait de contenir la dette et de financer une partie des investissements, toujours importants dans les années à venir. Le projet de budget intègre un plan financier décennal, et un retour à l'équilibre en 2026. Les investissements nets prévus pour 2023 se montent à CHF 68'581'610.-.

Au niveau politique, de grands chantiers sont bloqués, en cours, ou à venir en lien avec des répartitions de charges Canton-communes ou la péréquation intercommunale. On mentionnera comme exemple pour la péréquation : l'augmentation de notre part communale au Groupement intercommunal du SIS ou la prise en charge par l'ensemble des 45 communes des coûts liés au sans-abrisme jusqu'ici supporté par la Ville de Genève. A cela s'ajoute pour la répartition Canton-communes : le financement des camps scolaires, la répartition des tâches de proximité délivrées aux seniors, la FASe, ainsi que le GIAP. Et peut-être, la fin de la taxe professionnelle dans quelques années. Nous suivons toujours de près ces dossiers, afin que non seulement les charges nous soient transférées, mais également les responsabilités et les recettes pour les couvrir.

Faire différemment, se réinventer pour mieux répondre aux besoins contextuels, évoluer sans pour autant toujours augmenter les charges, continuer à construire le Meyrin de demain, voulu par la population, le Conseil municipal et le Conseil administratif au travers de son programme de législature « Une ville en santé pour une vie en santé », restent les objectifs principaux sur lesquels nous travaillons et continueront à travailler pour l'établissement des budgets futurs.

Conclusion

Le Conseil administratif vous invite à adopter ce projet de budget après son analyse en commissions.

Il vous est rappelé que le projet de budget est voté à 2 fonctions et 2 natures. Les documents de travail incluent le détail commenté à 8 fonctions et 3 natures.

Nous vous proposons donc de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a été transmis.

Les documents sont à votre disposition sur CMnet, sous chaque séance de commission budget.

M. Pierre Boccard donne lecture de la position du PLR concernant la non-entrée en matière sur le point 7 et 11 de l'ordre du jour, soit sur la suppression des annuités d'une partie du personnel de la Commune et sur l'augmentation des impôts de deux centimes additionnels au budget 2023 :

"Si nous réagissons d'emblée et en public au moment de l'entrée en matière, c'est pour signifier au Conseil administratif notre profond désaccord quant à ces deux propositions.

Pour le PLR-MC, retenir les annuités à une partie des employés communaux tout en augmentant l'impôt de deux centimes est un mauvais signal. Pour les employés communaux, c'est une baisse de revenus alors que tout augmente et pour ceux qui habitent sur la Commune, et oui il y en a, ils ont droit au double effet kiss cool avec l'augmentation de l'imposition.

De plus, pour les contribuables, il est difficile d'entendre que le budget est maîtrisé, mais que l'on propose de puiser plus généreusement dans leur poche en temps de crise.

Pendant des années au sein de cet hémicycle et en commission des finances, nous nous sommes écharpés à propos de postes et de montants lors de chaque budget, pour certains il fallait augmenter, pour d'autres il fallait économiser.

Au vu des résultats positifs cumulés lors de ces 15 dernières années, soit plus de 130 millions de bonnis et, au vu des derniers comptes qui, avec un budget déficitaire de 11 millions arrivaient avec un résultat positif de plus de 9 millions, soit 22 millions d'écart, il est temps de remettre les choses à plat, de définir un exercice réel sans baisse ni hausse.

Nous croyons que Meyrin est encore sous sa bonne étoile, celle de bonnes rentrées fiscales des personnes morales dues au dynamisme de notre zone industrielle et non pas celle du Kremlin ; ayons la vision d'un exercice neutre sans actionner divers leviers qui en faussent la lecture et la compréhension.

Le PLR-MC salue le travail fourni pour l'élaboration de ce budget, mais nous vous le disons, sans violence ni haine, que si ces paramètres ne changent pas, nous refuserons ce budget en l'état, car non, ce ne sera pas le Conseil municipal qui aura choisi entre la chèvre et le choux et cela ne sera pas de notre faute.

Le PLR-MC espère être entendu et même si nous ne sommes pas majoritaires quant à l'entrée en matière sur ces deux points, nous espérons que d'autres groupes pourront s'exprimer maintenant avant de siéger en commission."

M. Amato annonce que les Vert-e-s accepteront l'entrée en matière de l'ensemble des points. Il présente la prise de position de son groupe rédigée par Mme Murciano :

"Nous adressons nos remerciements au Conseil administratif pour cette présentation.

Le budget expliqué lors de la commission de mercredi dernier fut une surprise générale.

Le contexte actuel n'est pas favorable nous le savons, les impacts et les politiques en matière de changement climatique seront au cœur de l'environnement politique auquel de nombreuses entreprises seront confrontées, offrant à la fois des opportunités et des défis.

Il est évident que nous ne pourrons pas continuer à augmenter nos charges, il est temps pour nous de nous diriger vers un budget de sobriété et d'efficience, mais non d'austérité.

Pour établir un budget de sobriété et d'efficience, les choix politiques doivent atteindre des réductions écologiquement responsables et durables, sans péjorer les conditions de vie de la population.

Lors de nos deux précédents budgets, le maître-mot était *anticyclique*, nous voudrions aujourd'hui retrouver cette philosophie qui correspond à nos valeurs politiques!

Plusieurs points ont retenu notre attention, particulièrement la suppression de l'annuité pour une partie des collaborateurs.

Nous demandons toujours plus aux collaborateurs et aux responsables de service de notre commune.

En supprimant l'annuité à une catégorie d'entre eux, nous leur proposons aujourd'hui un blocage totalement dévalorisant.

Une adéquation avec les réalités économiques et sociétales demande de revoir l'ensemble des dispositions salariales actuellement applicables.

Heureusement le Conseil administratif a estimé nécessaire une indexation sur la vie chère, la situation économique est actuellement très bonne pour l'économie, malgré la situation politique mondiale difficile, l'économie suisse tourne à plein régime. Il est indiscutable que l'ensemble des collaborateurs puisse bénéficier de cette hausse qui leur permettra de garantir leur pouvoir d'achat face à la hausse des prix à la consommation.

L'impact de l'indexation sur les bas salaires n'étant pas toujours équitable, nous proposons une réflexion sur la manière dont cette indexation est calculée, pourquoi pas, un pourcentage calculé sur la moyenne de l'ensemble des salaires et attribué à tous, ceci éviterait d'augmenter les écarts entre les différentes classes salariales.

D'autre part, ce n'est pas non plus en appliquant des coupes linéaires que nous tendrons vers cet objectif, nous devons rappeler que depuis plus de 10 ans, les prévisions des recettes fiscales communiquées par l'état sont toujours largement en dessous de la réalité. Meyrin jusqu'ici s'en est toujours bien sorti et quand bien même... Meyrin pourrait aussi supporter un exercice déficitaire non!!

Si les Vert.e.s. de Meyrin-Cointrin ont décidé d'accepter l'entrée en matière des points liés à ce budget, c'est pour discuter ensemble, en commission, de la meilleure manière d'aborder une stratégie et nous attaquer aux véritables enjeux. Il est encore possible d'adopter une politique plus anticyclique, inclusive, résolue et prudente."

M. Fabre déclare, au nom des Socialistes, concernant l'entrée en matière du projet de budget 2023 :

"Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin dans un souci d'apaisement, de négociation avec le Conseil administratif et de vouloir comprendre les calculs de ce dernier, va entrer en matière sur le budget. Mais sachez que la grogne est forte et que la discussion sur une non-entrée en matière a existé dans notre groupe.

Renvoi en commission PB2023:

J'en suis désolé cette prise de parole va être un peu plus longue que pour un renvoi ordinaire du budget en commission, mais nous pensons que le sujet le mérite. En préambule et pour éviter les syncopes, le parti socialiste de Meyrin-Cointrin va

renvoyer l'ensemble des points du budget en commission. Nous réservons nos commentaires sur le fond du budget aux commissions dédiées.

En l'état, ce budget ne nous convient pas!

Nous sommes entrés en matière pour comprendre et ouvrir le dialogue avec le Conseil administratif dans le but d'éviter une situation de 12èmes provisionnels. Nous sommes résolus à fortement modifier ce budget pour le rendre acceptable. Nous invitons le Conseil administratif, dès la fin des présentations générales en commission, à venir négocier avec les groupes, faute de quoi il n'y aura peut-être pas de budget. Comment le Conseil administratif a-t-il pu imaginer une seule seconde qu'un tel changement de paradigme, passer d'un budget anticyclique à un budget d'austérité, allait passer comme une lettre à la poste. Au minimum, une consultation avec les groupes, en amont, aurait été souhaitable. Nous aurions ainsi évité une commission houleuse avec des groupes fortement surpris, pour ne pas dire choqués.

Sur le fond nous souhaitons comprendre et écouter le Conseil administratif, mais ce qui, dans un fichier Excel, indique une situation financière délicate, n'est pas réaliste sur le terrain. Comment le Conseil administratif veut-il investir 70 millions en 2023 alors que, jusqu'à présent, nous n'avons jamais dépassé la moitié de ce chiffre. Les recettes fiscales des personnes morales sont totalement sous-estimées par le Canton qui a toujours, en la matière, une prudence maladive, voire dogmatique. Nous reconnaissons une hausse des charges incompressibles, qui est effectivement préoccupante, le Canton se chargeant allégrement de venir puiser dans les caisses communales. Il y a d'autres menaces à l'horizon, taxation au domicile et abolition de la TPE qui peuvent nous faire passer de commune aisée à pauvre en l'espace d'une votation. Nous pensons qu'il est urgent d'attendre avec un budget 2023 bien plus déficitaire, de comparer le réel avec les prévisions et de ne surtout pas changer de cap dans la précipitation. A l'heure actuelle, malgré des budgets très déficitaires, nous faisons des bonis qui frisent l'indécence ; pourquoi 2022 et 2023 devraient échapper à ceci ? Nous souhaitons voir les comptes 2022 avant de changer de paradigme, faire des économies s'il le faut et seulement après toucher au centime, mais avec une consultation des groupes, s'il vous plait.

Nous espérons également que derrière les positions des groupes, notamment celle du PLR, il n'y a pas de calculs politiques machiavéliques en vue de 2025. Si nous nous trompons dans nos visions il va falloir assumer collectivement ce fait et ne pas entendre des « on vous avait dit que ! » assez insupportables.

Donc négocions et adoptons un budget acceptable par tous les groupes. Nous allons renvoyer le tout en commission et nous réjouissons des discussions autour du plan financier qui nous parait bien éloigné du terrain et particulièrement pessimiste."

M. Rheiner annonce que le groupe MCG va refuser l'entrée en matière des délibérations en lien avec l'augmentation des centimes additionnels et la suspension des annuités. Il rappelle que la commune de Meyrin est en troisième position au niveau des centimes additionnels les plus hauts du Canton excepté la ville de Genève. La deuxième raison est que les impôts sur les personnes morales qui ont augmenté entre 2020 et 2021 de 13 millions et les personnes physiques de 4 millions, alors que l'augmentation des centimes additionnels ne serait que de 3 millions.

Il constate une boucle de rétroaction qui se fait entre la part privilégiée (le taux des centimes additionnels et l'indice de capacité financière, qui ressemble à un serpent qui se mord la queue. La part privilégiée, donc la part retenue sur les résidents, pourrait augmenter en fonction d'une variation de l'indice de capacité financière. Concernant la suspension des annuités, il retient que 36% des membres du personnel habitent sur la Commune. Les deux-tiers ont un contrat de moins de 10 ans et il est peu motivant de leur suspendre les annuités.

Quant aux économies recherchées, il observe que le coût de l'eau est bien plus important que celui du gaz, du mazout ou de l'électricité. Il lui semble donc qu'il y a des efforts à faire à ce niveau-là.

M. Scandurra déclare que le groupe PDC-VL entrera en matière et renverra les objets en commission afin de comprendre le projet de budget proposé. Par contre, son groupe est défavorable à l'augmentation du centime additionnel.

Mme Schweizer au nom de l'UDC que tous les partis se sont bien exprimés et l'UDC a également été choqué par le projet de budget. Son parti va suivre la proposition du PLR avec une non-entrée en matière des points 7 et 11 de l'ordre du jour.

7. <u>Délibération n° 2022-15 relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés en-dessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023.</u>

La parole n'étant plus demandée, **M. Halimi** soumet au vote **l'entrée en matière**, <u>qui est acceptée par 21 oui, 10 non et 1 abstention</u>. [Brouhaha et protestations dans l'hémicycle]

Après avoir remis de l'ordre dans l'assemblée et proposé un vote séparé sur chaque objet, il met aux voix le **renvoi en commission finances élargie**, qui <u>est accepté</u> par 25 oui, 5 non et 1 abstention.

* * *

- 8. <u>Délibération n° 2022-16 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023.</u>
- **M.** Halimi demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. **M.** Halimi soumet au vote le **renvoi en commission des finances**, qui est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

* * *

<u>Délibération n° 2022-17 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'553'000.-</u> <u>destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement</u> de subventions d'investissement aux communes genevoises.

M. Halimi demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. **M.** Halimi soumet au vote le **renvoi en commission des finances**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité, *[une personne a oublié de voter]*.

* * *

- 9. <u>Délibération n° 2022-18 relative aux indemnités allouées en 2023 aux</u> conseillers administratifs et conseillers municipaux.
- **M.** Halimi demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. **M.** Halimi soumet au vote le **renvoi en commission des finances**, qui est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

* * *

- 10. <u>Délibération n° 2022-19 relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.</u>
- M. Halimi demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui est le cas.
 Il met aux voix l'entrée en matière, qui est acceptée par 20 oui et 12 non.
 M. Halimi soumet au vote le renvoi en commission des finances, qui est accepté par 26 oui et 6 non.

* * *

- 11. <u>Délibération n° 2022-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'584'528.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2023 du patrimoine administratif et financier.</u>
- **M.** Halimi demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. **M.** Halimi soumet au vote le renvoi en commission qui est accepté par 31 oui.

* * *

- 12. <u>Délibération n° 2022-11a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.</u>

 <u>en vue du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile. Rapport de la commission santé et sécurité (P. Serrano).</u>
- **M. Serrano** donne lecture de son rapport de la commission santé et sécurité du 21 septembre 2022, tenue dans la salle du Conseil municipal de la ville de Meyrin :

Cette commission est placée sous la haute présidence ad interim de Mme Adriana Schweizer avec la présence de 13 commissaires, du conseiller administratif délégué M. Eric Cornuz, de l'administration représentée par MM. les Commandants Brodard pour la PCi et Paillard pour les sapeurs-pompiers de la compagnie 37 et de Mme Arianne Hentsch, verbaliste.

Valablement convoquée, cette commission peut donc siéger et délibérer sur l'ordre du jour figurant dans la convocation.

Il est 18h35 et la Présidente ouvre la séance et donne lecture du sujet de la soirée soit :

Délibération n° 2022-11 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- en vue du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile.

L'objet d'acquisition est brièvement introduit par M. Eric Cornuz, qui explique en substance le caractère exceptionnel de cette délibération, qui normalement prend place lors du renouvellement des véhicules communaux en début de législature.

Le Cdt Paillard explique que depuis plusieurs années, le service du feu emprunte à la protection civile un véhicule VW TDI de 9 places pour le transport de ses effectifs. Ce véhicule n'offre toutefois pas de moyen de communication (radio Polycom), de signalétique (sécurité en intervention) ou de signaux et avertisseurs prioritaires. De surplus, un changement législatif ne permet plus le transport de personne dans ce type de véhicule. Le besoin est important tant dans le cadre de la formation que lors d'intervention. Le véhicule actuel est complètement obsolète et son remplacement est impératif. Le véhicule proposé est de marque FORD, agencé par l'entreprise FEUMOTECH avec une motorisation hybride (sans prise de recharge) pour un prix de CHF 99'990.—tout équipement installés et taxes comprises.

Le Cdt Brodard prend la parole et expose une thématique similaire de transport de personnel pour la Protection civile Meyrin-Mandement Le véhicule proposé est de marque PEUGEOT EXPERT à propulsion électrique pour un montant total de CHF 50'010.-.

Le temps des questions et des interrogations arrive :

Un commissaire demande des compléments sur le mode de propulsion du véhicule sapeur-pompiers. Le Cdt Paillard lui indique que ce dernier est mû par une propulsion thermique assistée par des moteurs électriques.

Un autre commissaire avisé prend la parole et indique que le mode de propulsion hybride sans plug in est la pire des solutions en termes de bilan carbone.

Un commissaire soucieux déclare que le mode de propulsion thermique pour un véhicule d'intervention est nécessaire et se pose la question de la taille du véhicule et du choix du constructeur peu coutumier dans le domaine des services de secours. Le Cdt Paillard décline que l'analyse se fonde sur une appréciation multicritères pour le transport de personnel de matériel.

Un commissaire fait part de son étonnement sur le choix de la motorisation et du remplacement tardif de ces véhicules et propose à son tour une solution de propulsion au GNL [note du rapporteur : gaz naturel liquéfié]. Le Cdt Paillard répond que cette variante n'a pas été envisagée en l'état. De même, il s'interroge sur la faible utilisation du véhicule PCi et de la vie des batteries. Le Cdt Brodard lui rétorque que le véhicule sera utilisé au moins 2 fois par mois et qu'il ne sera pas constamment en charge.

Un commissaire passionné demande si les prises électriques sont déjà à poste au lieu de résidence des véhicules. Le Cdt Paillard lui répond par l'affirmative.

Un commissaire s'inquiète de savoir si, en cas de pénurie électrique ou de carburant, la Commune dispose de citernes. Le Cdt Brodard lui répond que c'est le cas pour une autonomie de 3 -4 semaines.

Un commissaire déterminé demande si d'autres communes ont déjà fait le choix de véhicule électrique pour des interventions sapeurs-pompiers ou PCi. Le Cdt Paillard informe que ce n'est pas le cas à sa connaissance.

Un commissaire s'étonne de la taille du véhicule sapeur-pompier proposé, un peu grand selon son évaluation. Le Cdt Paillard lui explique que ce dernier doit pouvoir transporter des hommes et du matériel en parallèle avec une séparation entre l'habitacle et du matériel.

Un commissaire demande si la version complètement thermique est moins onéreuse. Le Cdt Paillard lui indique que la version 100% thermique est bien plus onéreuse

Un commissaire intrépide demande aux 2 commandants si ce sont bien les véhicules, dont ils ont besoin. Les deux commandants acquiescent.

Lors de cette séance, il est à noter que le choix du mode propulsion a focalisé les débats.

Le temps des questions et discussions étant terminé, la présidente met au préavis de la noble assemblée la délibération.

La commission accepte cette délibération avec 11 Oui (3 Ve, 3 PS, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (2 PDC-VL).

La présidente remercie les commissaires et l'administration pour le travail et la bonne tenue de la séance et lève celle-ci à 19h45.

M. Fabre déclare :

"Nous allons nous ranger à l'avis de la commission et accepter cette délibération. Pour nous le plus important, c'est qu'au-delà des discussions sur le type de motorisation, les usagers soient à l'aise avec leur choix. Ce qui semble largement le cas, tout en ayant pris en compte le développement durable. Là où c'est réaliste et possible, le choix de l'électrique a été fait. Les pompiers ayant d'autres impératifs, le choix de l'hybride est également acceptable. De manière générale, il faudra bien

une fois sortir du diesel, mais ce n'est pas encore un choix simple pour des véhicules d'intervention urgente. Nous allons accepter cette délibération et invitons les autres groupes à en faire de même."

Mme Schweizer rapporte la position de l'UDC :

"Depuis plusieurs années, le service du feu emprunte à la protection civile un véhicule de 9 places pour le transport de ses effectifs.

Notre compagnie dispose de cinq véhicules pour un total de 16 places, ce qui implique de nécessaire allers-retours pour déplacer les 51 autres sapeurs, lors d'intervention lourdes.

Le choix de la Compagnie s'est porté sur l'acquisition d'un véhicule Ford moteur Hybrid Feumotech, équipé de feux bleus, d'une sirène à deux tons alternés, d'une radio Polycom, d'un flocage pour la sécurité des intervenants et de deux caissons de rangement en vue de la décontamination des tenues des intervenants, pour un prix total de CHF 99'990.-.

Concernant le vieux véhicule de 1989 de notre service de la protection civile, celuici arrive vraiment au bout et trouver des pièces de rechange devient de plus en plus difficile.

Donc, notre PC propose l'acquisition d'un fourgon long Peugeot Expert Electric 75KWh. Ce véhicule électrique possède les mêmes dimensions de chargement que le bus actuel.

Notre poste de commandement de la Golette est autonome en matière d'électricité grâce à sa génératrice. L'acquisition de ce véhicule est de CHF 50'010.-.

Notre groupe UDC votera favorablement la délibération n° 2022-11 pour remplacer les deux véhicules pour la somme de CHF 150'000.-."

M. Bucher annonce au nom des Vert-e-s:

"Merci Monsieur le Président,

Je remercie le rapporteur pour son rapport.

Les Vert-e-s de Meyrin-Cointrin soutiendront cette délibération, car les besoins des utilisateurs pour ces véhicules sont avérés.

Cependant, les débats tendus, qu'il y a eu durant cette commission, montrent qu'il est nécessaire, voire urgent, d'organiser un débat sur la stratégie concernant les types de motorisation au sein de la Commune, que cette discussion ait lieu au sein d'une commission ou en dehors de manière plus informelle et, dans ce cas, les Vertes-s se proposent de co-organiser une telle session avec les groupes qui le désirent. En effet, il n'y a pas de motorisation véritablement « propre » mais des choix plus ou moins mauvais en fonction de l'usage prévu.

De nombreuses villes, comme Lausanne, ont décidé de passer au tout-électrique et on sait, en l'attente éventuellement de l'hydrogène, que c'est, dans la plupart des cas, de très loin la moins pire des solutions en termes aussi bien de climat, d'environnement, que d'impact social dans les pays du Sud. Les Vert-e-s voudraient que Meyrin suive la même voie vers la transition énergétique. Nous sommes donc un peu déçus du choix d'un hybride, consommant donc uniquement des énergies fossiles, pour un véhicule de transport de personnes.

D'ailleurs, ici on ne parle que d'un véhicule de transport de personnes. Or, les pompiers de Bâle-ville passent aux véhicules d'intervention électriques, donc carrément des camions « tonne-pompe » comme on dit, de même que LAFD (Los Angeles Fire Department) qui, eux aussi, ont désormais des camions de pompiers électriques. Ou encore le Valais avec un bus de commandement des pompiers qui est électrique. Donc si ça marche dans les autres cantons ou pays, pourquoi pas à Genève ?

Mais cela doit être évalué et discuté au sein du Conseil municipal afin de définir une stratégie après validation par l'ensemble du Conseil municipal.

Nous vous invitions donc à voter favorablement cette délibération concernant les deux véhicules."

M. Grognuz procède à la lecture de la position du PLR :

"Je remercie M. Serrano pour son excellent rapport!

On sera tous d'accord pour dire que les deux véhicules ont besoin d'être changés. Le véhicule de transport de la PC a plus de 30 ans et ne répond plus vraiment au standard actuel, ce qui est aussi le cas pour celui du transport d'hommes...ils sont vintage...plus de 30 ans pour un des véhicules.

Nos points de divergence résident dans le choix de la motorisation retenue. Le Conseil administratif nous propose l'achat d'un véhicule électrique pour le transport de matériel pour la somme d'environ CHF 50'000.- disposant d'une autonomie de 300km. Et l'achat d'un véhicule hybride pour le transport d'hommes pour un montant d'environ CHF 100'000.- avec tous les équipements nécessaires afin de mener à bien ses missions au service du feu.

Notre groupe a été surpris de constater que ce véhicule hybride est moins cher que sa version diesel d'environ tout de même CHF 30'000.-.

Nous n'avons pas forcément été emballés sur le choix des véhicules, nous aurions aimé avoir un peu plus d'informations sur les critères qui ont été déterminés pour retenir ces deux véhicules, et surtout sur la motorisation choisie.

Notre groupe soutiendra cette délibération, mais aimerait à l'avenir que l'administration nous présente une variante, avec une motorisation hybride ou un moteur à combustion."

M. Seeger donne la position du PDC-VL :

"Comme vous l'avez entendu avec délice grâce au rapporteur, que nous remercions d'ailleurs, cette commission a traité du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile. Autant dire qu'il était grand temps de nous soumettre le remplacement de ces véhicules plus que vétustes et pas adaptés aux besoins bien spécifiques. Nous nous étonnons d'ailleurs qu'en début de législature, ces véhicules n'aient pas été ajoutés de suite à la longue liste des automobiles à acheter dans les délibérations soumises à cet hémicycle.

La présentation qui nous a été servie était certes satisfaisante mais elle a manqué de précisions importantes. En effet, le kilométrage des véhicules à remplacer et un tableau comparatif des motorisations possibles ont fait défaut pour bien comprendre les choix des services. En outre, nous avons senti une forte orientation vers l'acquisition de véhicules soit hybride soit électrique, en occultant les autres types de propulsion comme le biocarburant ou le gaz naturel, pourtant moins émissifs en CO₂ également. Même le diesel aurait pu être un challenger vu le nombre de kilomètres parcourus limités par ces véhicules au fil des décennies de stationnement dans les garages de la commune. Le résultat ? Une commission qui a fait un dérapage pas très contrôlé vers un débat interminable entre ceux prônant les avantages de la voiture électrique et ceux expliquant le désastre écologique des batteries.

En prévision de la prochaine délibération relative à l'acquisition de véhicule, il nous semble primordial que l'administration puisse informer les commissaires sur l'empreinte carbone de chaque véhicule potentiel en rapport avec ses usages (kilomètres à parcourir, masse à transporter, longueur des trajets à faire, etc.) Ainsi, une commission ad hoc animée par une entité neutre serait de bon aloi pour aligner tous les commissaires sur les enjeux énergétiques, environnementaux et financiers pour chaque type de propulsion. Aujourd'hui, vu l'ambiguïté déclenchée par cette commission et les risques actuels du « tout électrique à tout prix », le PDC-VL se prononcera sous le régime de la liberté de vote. "

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** soumet au vote la <u>délibération</u> n° 2022-11a,

relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 150'000.</u>- en vue du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile

Vu la nécessité de procéder au remplacement progressif des véhicules les plus anciens en raison de leur manque de fiabilité;

Vu les obligations communales dans les domaines de la sécurité;

Vu la recommandation de l'OCPPAM relative à la nécessité d'acquérir un véhicule de transport combiné (hommes et matériel) pour le service du feu de Meyrin ;

Vu le rapport émis par le GT technique du service du feu de Meyrin ;

Vu les devis établis sur invitation par les commerces Feumotech AG et Peugeot Bymycar Meyrin ;

Vu l'exposé des motifs ci-après ;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 :

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 octobre 2022,

DECIDE

PAR 27 OUI ET 5 ABSTENTIONS

- 1. d'acquérir un nouveau véhicule de transport de personnes pour le service du feu pour respecter les obligations légales et de remplacer le véhicule de transport du matériel pour le service de la protection civile,
- 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de <u>CHF 150'000.</u> destiné à ces acquisitions,
- de comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
- 4. d'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous rubrique 15.330 et 16.330,
- 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 150'000.- afin de permettre l'exécution de ces acquisitions,
- 6. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1.- représentant la valeur comptable du véhicule à remplacer,
- 7. de comptabiliser la recette relative à la vente de ce véhicule au compte de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

* * *

13. Annonces de projets.

Néant.

* * *

14. Propositions individuelles.

M. Fabre demande que la commission de liaison puisse se réunir afin de trouver un meilleur traitement pour les questions, lesquelles sont de plus en plus chronophages et tournent souvent à la prise de position politique. Il propose que les questions soient rédigées lisiblement, de préférence typographiées, avant d'être déposées au Bureau afin d'en faciliter la lecture par le 1^{er} secrétaire, sans qu'il y ait l'intervention de l'auteur. Ceci évitera que le 1^{er} secrétaire ne se prenne pour un égyptologue en train de déchiffrer des hiéroglyphes. Le but n'est pas de restreindre

la créativité des conseillers municipaux, mais de rendre plus efficace et éviter d'alourdir la fin des séances plénières.

* * *

15. Questions.

Mme Murciano rappelle qu'il avait été évoqué une formation sur la péréquation financière destinée aux municipaux et cette dernière n'a toujours pas eu lieu. Elle demande si on pourrait l'organiser avant les comptes 2022.

Vu que le secrétariat général est toujours en surcharge, **Mme Schweizer** aimerait que l'on arrête d'envoyer des emails inutiles pour annoncer les commissions. A son avis, c'est inutile et du temps perdu.

Par ailleurs, **Mme Schweizer** déclare s'être trouvée plusieurs fois dans des commissions sans trouver autre chose que des bouteilles d'eau froide. Elle aimerait pouvoir disposer de bouteilles vides afin de les remplir à sa convenance.

- **M. Lorentz** a constaté que les protections des jeux à la promenade des Artisans, sont abimées, les câbles apparents et cela entraîne des risques de blessures pour les enfants. Il se demande si l'on pourrait y remédier.
- **M. Tremblet** rappelle que le service de l'environnement fait un suivi régulier des places de jeux ; donc si cette place fait partie du domaine public, le nécessaire sera fait, mais si elle est intégrée au domaine privé, ce qui semble être le cas, il en avisera la régie.
- **M.** Lorentz aimerait savoir s'il est vrai que la Commune va accueillir des réfugiés au niveau de l'ancienne permanence des Champs-Fréchets.
- **M. Tremblet** répond que, lors du dernier Conseil municipal, il avait été annoncé dans les communications du Conseil administratif, que les réfugiés seront accueillis à l'avenue Louis-Casaï, à partir de novembre, et à la promenade des Artisans, à partir de janvier, dans des espaces qui seront transformés en logements collectifs.
- **M. Lorentz** constate que l'éclairage de l'ancien parking du football n'est allumé que d'un seul côté, mais il est très puissant, ce qui induit une nuisance lumineuse pour les habitants. Ne serait-il pas possible d'avoir deux éclairages, mais moins puissants?

- **M. Serrano** aimerait avoir plus de précisions quant à la gestion des manifestations au niveau du parking du centre sportif afin de limiter le parking sauvage. Le Conseil administratif est intervenu une première fois et il l'en félicite, mais malgré les amendes conséquentes, il y a toujours des voitures qui se parquent n'importe où. Aujourd'hui, comment gérer par l'aménagement et non pas par la répression, cette problématique, car le but n'est pas de renflouer les caisses de la Commune.
- **M. Serrano** demande comment la Commune va mettre en place des PRU (points de rencontre d'urgence) afin de permettre à la population de passer un coup de fil urgent ou autres besoins. Beaucoup de cantons suisses-allemands en ont créés, disponibles sur alertswiss, [application qui contient de nombreuses informations en cas de catastrophe], contrairement aux cantons romands qui ne prévoient rien. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a prévu des PRU sur la Commune.
- **M. Serrano** aimerait savoir si la Commune a mis en place un système afin d'être en mesure de délivrer ses prestations, notamment au niveau des abris PC, certains sont équipés de groupes électrogènes, d'autres pas, et si toutes les dispositions ont été prises dans ce sens au vu du contexte international. De quelles sources d'approvisionnement énergétique (groupes électrogènes) la Commune dispose pour son propre usage pas celui des citoyens ?

M. Gaetanino souhaite savoir qui est le propriétaire du petit escalier qui mène à l'arrêt de bus, situé à côté de la pharmacie à la rue des Vernes 26, car ce dernier n'est pas sécurisé et on y déplore plusieurs chutes.

* * *

M. Halimi remercie les membres du Conseil municipal, les membres de l'administration, les journalistes et le public de leur présence et clôt la séance.

* * *

La séance est levée à 20h12/bni.

Lu par le Bureau du Conseil municipal	en
date du xx 2022.	

Le 1^{er} secrétaire : Le président :

Fabien Grognuz Hysri Halimi